

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère des Finances et de la Privatisation a organisé à la Trésorerie Générale du Royaume à Rabat une journée d'information sur la réforme du contrôle des dépenses de l'Etat le mercredi 28 février 2007.

Cette journée présidée par M. Fathallah Oualalou, Ministre des Finances et de la Privatisation en présence de M. Mohamed Boussaid, Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics et de M. Ahmed El Midaoui, Premier Président de la Cour des Comptes, a réuni les Secrétaires Généraux, les inspecteurs généraux et les responsables de l'exécution des dépenses au sein des différents ministères, les Directeurs du Ministère des Finances et de la Privatisation ainsi que les représentants de la délégation de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement.

Dans son discours d'ouverture, M. le Ministre a rappelé que la réforme du contrôle de la dépense publique s'intègre dans un processus global de modernisation de l'ensemble de l'Administration Publique. Elle a pour but d'alléger les structures, de simplifier les procédures, de réduire le coût du contrôle afin d'améliorer la performance et rendre un service de qualité aux citoyens et aux entreprises.

Monsieur le Ministre a rappelé aussi les grands chantiers de réforme entrepris au sein du Ministère des Finances, il a cité notamment "la nouvelle approche budgétaire" axée sur les résultats qui a largement gagné de nombreux Ministères, "le cadre des dépenses à moyen terme" destiné à un meilleur cadrage macro-économique et à une convergence des programmes pluriannuels des Ministères.

Dans le cadre de la consolidation du processus de rationalisation et d'optimisation du contrôle d'exécution de la dépense, le Ministère des Finances et de la Privatisation envisage la mise en place d'un système de contrôle modulé des dépenses de l'État, fondé sur l'allégement des contrôles préalables et une plus grande responsabilisation des services gestionnaires.

Le contrôle modulé de la dépense est conçu comme un système de contrôle basé sur une intervention graduée en fonction du niveau de capacité de gestion des services ordonnateurs et des enjeux financiers de la dépense.

Il repose sur un système de qualification des ordonnateurs au niveau de maîtrise ou de performance, à l'issue d'un audit d'évaluation de leur capacité de gestion ainsi que sur un dispositif de veille permettant de sécuriser les procédures d'exécution de la dépense.

Monsieur le Ministre a précisé que la réforme sera progressive et couvrira l'ensemble de l'Administration dans un délai maximum de 3 ans.

Il a enfin souligné sa conviction quant à la mobilisation à tous les niveaux dans l'Administration pour réussir cette réforme et ce, compte tenu des retombées positives attendues de son application tant au niveau des Ministères qu'au niveau des citoyens et des entreprises qui ont droit à la qualité du service rendu par l'Administration.

L'organisation de la journée d'information a été articulée en 2 temps :

- D'abord des présentations en séance plénière, en cours de matinée, ayant porté sur les réalisations accomplies dans le cadre du chantier de rapprochement TGR/CED et l'évolution

du contrôle, et du chantier relatif à l'augmentation de la capacité de gestion des ordonnateurs et le système de leur qualification;

- Ensuite des travaux en ateliers, l'après midi, dont les modérateurs ont été choisis parmi les services ordonnateurs. Il s'agit, en fait, de tables rondes qui ont été consacrés aux discussions sur le contenu de la réforme et le dispositif d'accompagnement.

Ainsi, cette journée a été l'occasion pour les ordonnateurs et comptables d'un débat fructueux et d'un échange de points de vue. Leur participation active traduit l'adhésion des décideurs de l'Administration à la réforme du contrôle de la dépense publique. La démarche de concertation continuera, entre le Ministère des Finances et de la Privatisation et les gestionnaires, à guider les étapes futures de déploiement de cette réforme. Le Ministère des Finances et de la Privatisation veillera à accompagner les gestionnaires en apportant le soutien nécessaire pour la mise en œuvre de la réforme.

En définitive, cette réforme vise à renforcer l'efficacité et la responsabilité des Administrations tout en maintenant un haut niveau de sécurité et de transparence dans la gestion des fonds publics.